

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE VENDREDI 16 MARS 2018, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À CÔTE SAINT-LUC, À 16 H 30

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le maire Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.
Le conseiller Sidney Benizri
Le conseiller Mike Cohen, B.A
La conseillère Ruth Kovac, B.A.
Le conseiller Mitch Kujavsky, B. Comm.
Le conseiller David Tordjman, ing.
Le conseiller Steven Erdelyi

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M^{me} Tanya Abramovitch, directrice générale
M^{me} Nadia Di Furia, directrice générale associée
M^e Frédérique Bacal, assistante-greffière agissant à titre de secrétaire de réunion

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

180344

DÉVELOPPEMENT URBAIN – OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES MESURES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET RÉFECTION DES SYSTÈMES CVAC DANS LE BÂTIMENT DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE – SERVICES D'ENTREPRENEUR (C-13-17-18C)

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a lancé un appel d'offres public pour des services d'entrepreneur pour des mesures d'efficacité énergétique et réfection des systèmes CVAC dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville et de la bibliothèque et a reçu 4 soumissions;

ATTENDU QUE Le Groupe Centco est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc octroie un contrat pour des services d'entrepreneur pour des mesures d'efficacité énergétique et réfection des systèmes CVAC dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville et de la bibliothèque en vertu de l'appel d'offres no. C-13-17-18C, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Groupe Centco, et ce pour 985 000,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE la Ville prévoira un montant de 10%, plus les taxes applicables pour éventualités et extras, si nécessaires;

QUE l'octroi dudit contrat est sous réserve de l'approbation du règlement d'emprunt 2499 intitulé : « Règlement 2499 autorisant un emprunt de 578 000 \$

pour l'achat et le remplacement du système de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) de l'Hôtel de Ville situé au 5801, boulevard Cavendish (Phase II) » par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (« MAMOT »);

QUE les dépenses susmentionnées au montant de 485 000,00 \$, plus les taxes applicables seront financées par le règlement d'emprunt 2499, sous réserve de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE les autres dépenses au montant de 500 000,00 \$, plus les taxes applicables seront financées par le règlement d'emprunt 2483 précédemment approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE l'émission du certificat du trésorier par le trésorier de la Ville pour attester la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt 2499 susmentionné par le MAMOT. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

180345

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise le maire à ajourner la séance. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

À 16 H 45, LE MAIRE MITCHELL BROWNSTEIN A DÉCLARÉ LA SÉANCE AJOURNÉE.

MITCHELL BROWNSTEIN
MAIRE

FRÉDÉRIQUE BACAL
ASSISTANTE-GREFFIÈRE